

Pêche en herbe : Nouvelle mouture du programme

Québec, le 15 décembre 2021 – Au cours de la dernière année, la Fondation de la faune du Québec a effectué une révision en profondeur de son programme [Pêche en herbe](#). Réalisé en collaboration avec Canadian Tire, son partenaire principal, et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) par l'entremise d'une contribution spéciale provenant de la vente des permis de pêche sportive, ce programme offrait une aide matérielle et financière aux organismes qui coordonnent des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 9 à 12 ans résidant dans la province du Québec. Le programme, créé en 1997, a permis d'initier plus de 320 000 jeunes à la pêche sportive, dont 33 000 à la pêche blanche.

Les objectifs du programme sont de favoriser la relève de pêcheurs au Québec, d'accroître le nombre d'initiés dans toutes les régions du Québec, de donner aux jeunes les connaissances et les outils nécessaires pour qu'ils puissent pratiquer la pêche sportive de manière autonome et de soutenir un vaste réseau d'organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive. Certaines modalités du programme ont été revues afin d'atteindre ces objectifs et de mieux répondre aux besoins des organisations qui réalisent des activités. Parmi les modifications apportées, notons un élargissement de la gamme d'âges admissible aux activités, passant de 9 à 12 ans à 6 à 17 ans, et ce sans égard à la date de réalisation de l'activité. De plus, l'aide financière sera accordée sur la base du nombre de jeunes initiés et une formation interactive à la pêche sportive sera disponible en ligne.

Grâce à une entente de partenariat renouvelée avec Canadian Tire, le programme offrira des incitatifs intéressants aux organisations et aux jeunes initiés qui recevront un certificat *Pêche en herbe* lors de leur participation à une activité d'initiation soutenue par le programme.

La nouvelle mouture du programme entrera en vigueur dès 2022 et les demandes de soutien aux activités devront être reçues au plus tard le **31 janvier 2022**, tant pour les activités d'initiation à la pêche pour la saison estivale 2022 que pour celles prévues au cours de la saison hivernale 2023.

Pour plus d'informations sur le programme ou pour soumettre une demande de soutien, veuillez consulter la [page Internet du programme](#), le [document d'information](#) ainsi que le [formulaire de demande](#).

Afin de favoriser une transition entre l'ancienne et la nouvelle mouture du programme, des ensembles de cannes à pêche et des guides éducatifs de la série Guliver seront offerts pour la saison estivale 2022 aux organismes qui en feront la demande et dont l'activité sera acceptée.

Mentionnons également que la Fondation de la faune organise chaque année un encan sur Internet dont les profits sont remis entièrement au programme *Pêche en herbe*. L'édition 2022 de l'[Encan](#) se tiendra du 7 au 24 février 2022. Plus de 200 produits et forfaits de pêche, de chasse et de plein air y sont offerts pour les amateurs de sports et de loisirs en nature.

– 30 –

La [Fondation de la faune du Québec](#) a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique.

Information :

M^{me} Mylène Bergeron
Directrice des communications et de la collecte de fonds
Fondation de la faune du Québec
418 644-7926, poste 135
418 575-5728
mylene.bergeron@fondationdelafaune.qc.ca